

Agil'santé  
EHPAD

S'engager pour  
la santé des seniors  
en EHPAD

À partir de  
**47€**  
par mois\*



# Agil santé

## EHPAD

Pour une personne en EHPAD, la souscription d'un contrat de complémentaire santé est indispensable pour couvrir les dépenses médicales non incluses, non prises en charge en tout ou partie, par la Sécurité sociale, même pour les personnes atteintes d'une Affection Longue Durée.

### Exemples de prestations spécifiques



#### Expertise médicale

Participation au coût du certificat médical obligatoire pour l'ouverture, la modification ou la reconduction d'une mesure de protection juridique pour un majeur : 160€/5 ans.



#### Honoraires médicaux en ville ou à l'hôpital

Généralistes, spécialistes, radiologie, actes de spécialité : 100 % du tarif de base de la Sécurité sociale. Forfait patient urgence : 100% frais réels.



#### Honoraires paramédicaux remboursés par la Sécurité Sociale

Masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, pédicures-podologues etc.  
MonParcoursPsy : psychologues diplômés, sur ordonnance, remboursés par la Sécurité sociale, dans la limite de 8 séances par an



#### Hospitalisation

Forfait journalier illimité en médecine et en chirurgie (sauf Soins de Suite et de Rééducation), chambre particulière médecine et chirurgie y compris en ambulatoire: 20€/30 jours/an.

## Agil'santé EHPAD, une complémentaire santé :

- > **Experte** : conçue spécifiquement pour les personnes de 50 ans et plus vivant en EHPAD.
- > **Personnalisable** : plusieurs options au choix, à partir de 47€ par mois\*.
- > **Accessible** : Selon la situation, adhésion possible au plus tôt dès le 1er jour du mois de réception du dossier d'adhésion complet par Intégrance, sans questionnaire de santé, à partir de 50 ans et sans limite d'âge.
- > **Engagée** : pas d'augmentation tarifaire liée à l'âge après 80 ans.



### Optique

Équipements 100% Santé, forfaits équipements libres : 190€/an.



### Appareillages

Audioprothèses 100% Santé, forfaits équipements libres, cannes, coussins antiescarres, fauteuils roulants etc.



### Prestations de bien-être non remboursées par la Sécurité Sociale

Ostéopathe Acupuncteur Podologue Pédicure Ergothérapeute Chiropracteur Réflexologue Psychomotricien : 30 €/ séance, max 5 séances/an



### Pharmacie\*


Tout type de médicament, y compris la pharmacie non remboursée par la Sécurité sociale (tels que les gélifiants, les vitamines etc.), dans la limite de 200€/an.



### Transport\*

Prise en charge du transport non remboursé par la Sécurité sociale, 200€/an.

\*Prestations non disponibles dans la formule de base



Gisèle, 85 ans,  
résidente en EHPAD,  
a choisi la garantie  
Agil'santé EHPAD  
avec l'option Confort,  
pour 76,48 € par mois.

## BON À SAVOIR

Grâce à la Loi relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé (Loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019), le contrat actuel peut être résilié à tout moment dès lors que ce dernier a été souscrit il y a plus d'un an. Et ce, en toute simplicité : nous nous occupons des démarches à effectuer vis-à-vis de l'organisme assureur actuel.



Restons en contact

[www.integrance.fr](http://www.integrance.fr)

0 800 103 014

Service & appel  
gratuits

\*Sous réserve de modification de tarif, montant arrondi à l'euro supérieur. L'âge pris en compte pour le calcul de la cotisation de chaque bénéficiaire est son âge au 1er janvier de l'année de cotisation. Exemple : un bénéficiaire né le 15 février 1941 est considéré comme ayant 81 ans pour toute l'année 2023. Les adhérents sont assujettis au paiement de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) aux cotisations d'assurance maladie complémentaire (art L862.4 du code de la Sécurité sociale), collectée par la Mutuelle en même temps que les cotisations du contrat. Au 1er janvier 2023, la TSA est de 20,27% des cotisations complémentaire santé pour les contrats non responsables. Les cotisations mensuelles indiquées comprennent, en inclusion, 0,55€ par chef de famille au titre de la garantie Intégrance Assistance.

Intégrance - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 51, rue Paul Meurice - 75020 Paris. Toutes marques déposées. Photos : Adobe Stock et Shutterstock. FLYAGI-03/23 - Concept. S. Mkg / Agence-Bolivie.fr - Imprimeur : Graph 2000 - PA de la Semaille - 27300 Bernay. Document à caractère publicitaire - Document non contractuel.